Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 125 (2011)

Artikel: Sion, Sous-le-Scex (VS) II : habitats et nécropoles du néolithique et de l'âge du bronze

Autor: Honegger, Matthieu / David Elbiali, Mireille / Eades, Suzanne

Kapitel: 6: Organisation des habitats et des niveaux funéraires

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835725

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6. Organisation des habitats et des niveaux funéraires

Les données stratigraphiques, chronologiques et culturelles ont fait l'objet d'une discussion détaillée, conduisant à remettre en cause dans un premier temps la pertinence des corrélations des couches du sondage profond et l'homogénéité des niveaux d'occupation. Un réexamen de la documentation et de nouvelles datations ont permis de rectifier une partie des contradictions apparentes, puis il est apparu dans l'étude typologique du mobilier que les mélanges entre couches n'étaient pas si importants, si ce ne sont les couches 10, 11 et 12 où certains problèmes persistent, probablement causés par leur finesse et par les structures anthropiques, rendant leur isolement plus délicat (fig. 24). Il est temps maintenant de se pencher sur l'organisation spatiale des différentes occupations, dans l'espoir que la limitation de la surface fouillée (32 mètres carrés) permettra néanmoins de saisir certains aspects de la structuration de l'espace.

Habitat du Néolithique ancien

Le Néolithique ancien est présent dans les couches 22, 24 et 26a et a été fouillé dans un sondage restreint visant à atteindre les strates les plus profondes. De ce fait, la surface est particulièrement réduite et se limite pour l'observation des structures à un peu moins de 4 mètres carrés (fig. 55). Cet horizon n'a pas livré d'artefacts et hormis les trois structures identifées, chacune appartenant à une couche distincte, seule les restes de faune permettent d'enrichir le propos[150]. Leur effectif s'élève à 110 fragments dont seulement 43 ont pu être déterminés. Malgré la faiblesse de cet échantillon, les tendances exprimées sont représentatives, à savoir que le spectre n'est représenté que par des animaux domestiques, soit 31 restes de caprinés et 12 de bœufs. En soit, ce résultat confirme la particularité du Néolithique ancien valaisan qui avait été mise en évidence sur le site de Sion/Planta[151], à savoir que, dès ses origines, le spectre faunistique est presque exclusivement composé d'animaux domestiques. Ce phénomène, enrichi des résultats du site de Sion/Tourbillon où le Néolithique ancien est assimilable au groupe d'Isolino di Varese[152], laisse penser que le Valais a été le théâtre d'une colonisation directe de populations entièrement néolithisées du nord de l'Italie, venant s'installer dans la haute vallée du Rhône avec leur cheptel domestique. Il n'y a pas lieu, pour l'instant, d'envisager une interaction avec le substrat de populations mésolithiques.

Les trois structures identifiées se composent d'un trou de poteau (couche 26a), d'un foyer (couche 24) et d'une fosse venant perturber ce dernier (couche 22)[153]. L'exiguïté de la surface ne permet pas d'aller plus loin dans cette analyse, mais la présence de structures dans les trois couches montrent que nous sommes en présence de plusieurs occupations successives.

150. Cf. Annexe 3 sur l'étude archéozoologique.

151. Gallay *et al.* 1983.

152. Müller 1995a.

153. Pour une description des structures, cf. fig. 11.

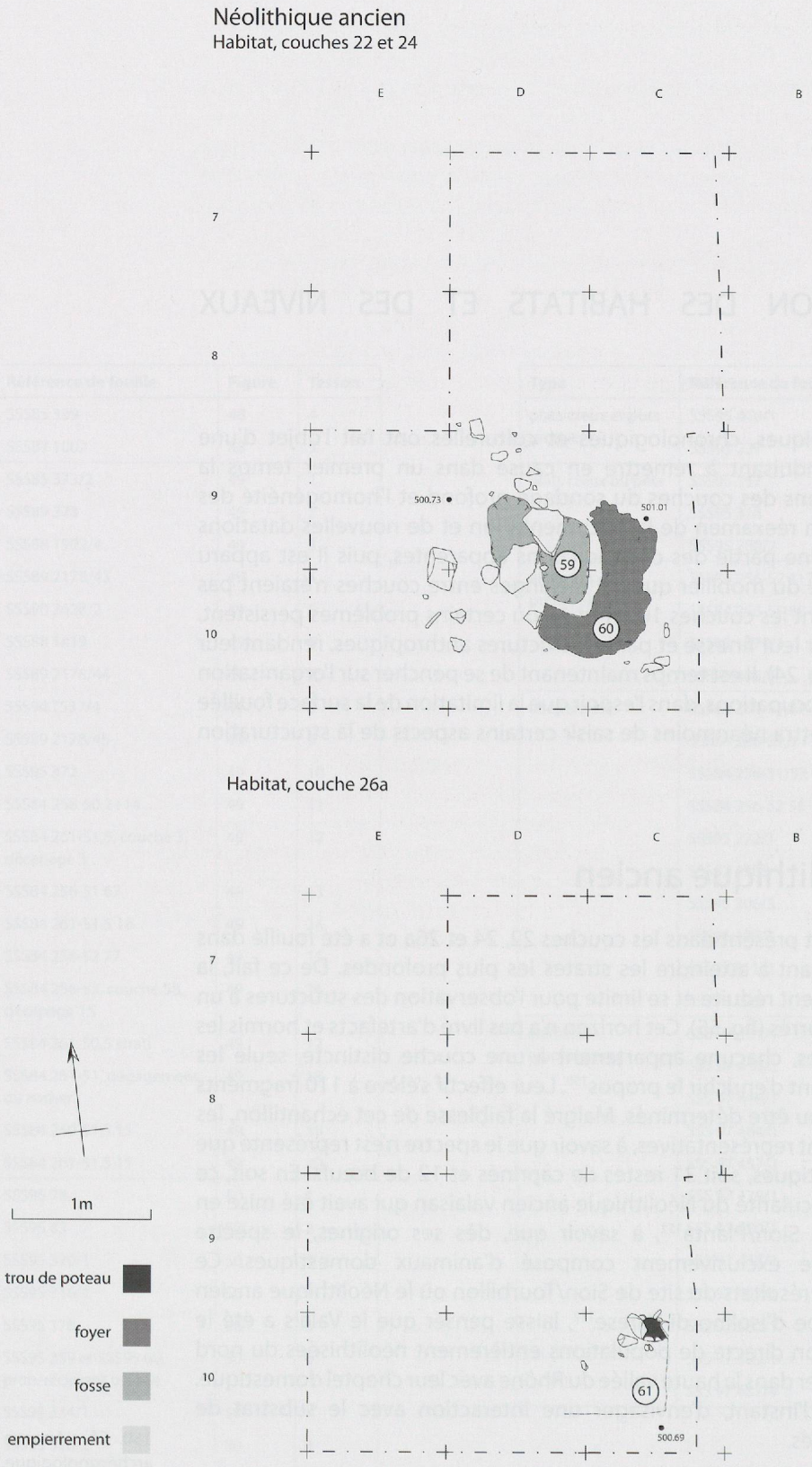

Figure 55. Plan de répartition des structures du Néolithique ancien (couches 22, 24 et 26a, 5200-4800 av. J.-C.). Ech : 1/50.

Niveaux funéraires du Néolithique moyen

De la couche 18 à la 15 se développent quatre épisodes funéraires du Néolithique moyen, tels que nous avons pu les reconstituer par une analyse minutieuse de la position stratigraphique des tombes, par la prise en compte de la profondeur de leur fosse et par des datations au radiocarbone. Les trois premiers épisodes se caractérisent par des sépultures généralement individuelles, à l'architecture composée d'un caisson en dalles de schiste, typique des tombes de type Chamblandes. Quant au dernier épisode, il se distingue par la présence d'inhumations en pleine terre. La vision synthétique de ces quatre épisodes, auxquels ont été ajoutées des indications sur l'orientation des sépultures met en évidence une certaine logique (fig. 56). En effet, chaque épisode présente globalement des tombes dont l'orientation a tendance à être la même et cela malgré qu'il subsiste quelques exceptions. L'orientation NE/SW paraît la plus ancienne, vient ensuite une série importante de tombes rattachées à la couche 17 avec une orientation très homogènes, NNE/SSW. Dans la couche 16a apparaissent des tombes en ciste à l'architecture plus régulière, orientées N/S. Enfin, l'épisode se clôt avec les trois tombes en pleine terre datées à l'articulation entre Néolithique moyen I et II, dont l'orientation est E/W.

On se doutait bien que les cimetières Chamblandes affichaient une certaine régularité dans l'orientation des tombes, même si nombre d'entre eux, par leur longue durée d'utilisation – de l'ordre de 3 à 5 siècles – offraient une vision plus brouillée. C'est ainsi que l'homogénéité des orientations dans un cimetière comme Collombey-Muraz/Barmaz II est habituellement comprise comme le reflet de sa courte durée d'utilisation, au contraire de Barmaz I où l'image plus confuse reflète un usage de plusieurs siècles[154]. Plus récemment, une lecture de la nécropole de Thonon/Les Bains basée sur l'orientation des coffres a donné des résultats convaincants quant à l'identification de groupements reflétant probablement des phases successives d'utilisation[155]. Dans ce contexte, la spécificité de Sous-le-Scex qui lui confère toute sa valeur réside dans le fait qu'il s'agit du seul cimetière Chamblandes doté d'une stratigraphie suffisamment puissante pour distinguer des épisodes au cours de sa longue utilisation, de près d'un millénaire. La séquence stratigraphique nous montre que l'orientation est déterminante et qu'une nette tendance se dessine.

Figure 56. Synthèse de la succession des tombes regroupées selon quatre épisodes. Des propositions de réattributions de certaines tombes à d'autres couches sont formulées en tenant compte de la tendance qui se dessine dans l'évolution de l'orientation des tombes.

154. Honegger & Desideri 2003.

155. Baudais 2007.

La difficulté d'identifier à Sous-le-Scex le réel niveau d'implantation de certaines tombes et les modifications déjà faites sur la base des résultats au radiocarbone, nous ont conduit à privilégier une vision idéale dans la présentation planimétrique des tombes par niveau, en acceptant de reconsidérer certaines attributions afin de faire coïncider les orientations en fonction des épisodes. Cet exercice est acceptable du moment que les tombes sont réattribuées à une couche sous-jacente ou sus-jacente, dans la mesure où le terrain a très bien pu entraîner par endroits des erreurs de lecture de ce type. C'est le cas de la nouvelle proposition avec des changements pour les tombes 7, 15 et 21, tout comme pour la tombe 11, sachant que la couche 14b n'est pas présente sur tout le site (fig. 56).

Par contre, la proposition est plus délicate pour la tombe 22 dont le niveau d'insertion devrait passer de la couche 16a à la couche 18. Ce changement se justifie non seulement par l'orientation de la tombe mais aussi par son architecture composée de dalles moins régulières et plus épaisses, qui s'accorde mieux avec les cistes du premier épisode. Dans ce cas, seule une nouvelle datation au C14 permettrait de confirmer notre lecture du phénomène. La succession des épisodes qui va être présentée a déjà fait l'objet d'une publication préliminaire[156] et l'image qui en ressortait est à peu près similaire à celle qui suit, à l'exception des changements décrits ci-dessus.

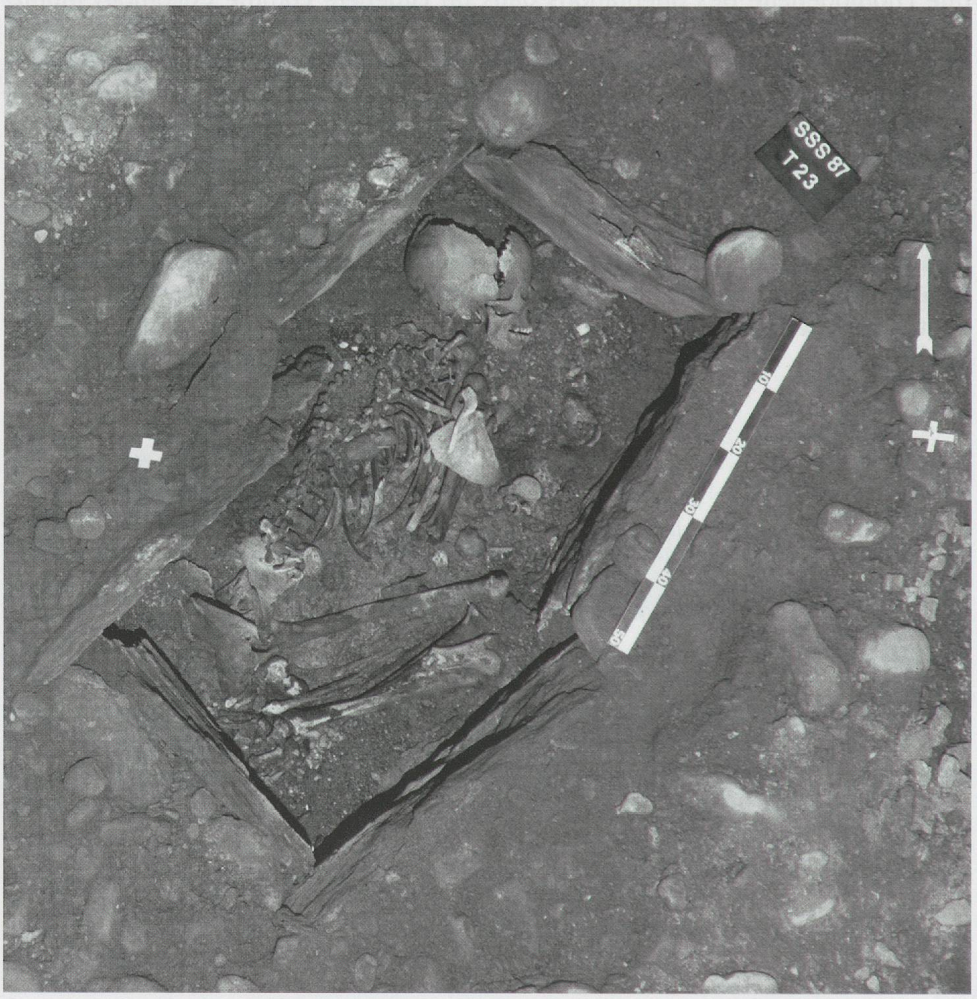

156. Honegger 2007.

Fig. 57. Vue de la tombe 23 du Néolithique moyen I (épisode I, couche 18).

Episode I

Le premier épisode se situe dans la couche 18 et date des environs de 4700-4500 av. J.-C. Il regroupe quatre tombes en ciste dont trois fouillées. Les dalles des coffres sont assez épaisses et plutôt courtes, à en croire les tombes 23 et 24 où six dalles de champs ont été nécessaires à la construction du caisson surmonté de sa dalle de couverture. Les individus sont déposés en position contractée sur le côté gauche, une position qui sera constante durant les deux épisodes suivants (fig. 57). Les caractéristiques de détail de chaque tombe sont données en annexe et nous ne n'y attarderons pas ici (cf. annexe 1). Aucun mobilier archéologique n'a été déposé avec les corps, ce qui est assez courant pour les sépultures de type Chamblandes. Sur l'ensemble des tombes néolithiques, le seul objet déposé qui paraît probant est une pointe de flèche en cristal de roche située dans la fosse de la tombe 6 contenant un inhumé en pleine terre. Sinon, la présence de quelques produits en silex et tessons attribués à des tombes lors de la fouille doivent résulter d'un remplissage postérieur de l'intérieur de la ciste ou de sa fosse, leur connexion avec l'inhumé n'étant pas assurée. Trois tombes ont aussi livré des restes qualifiés d'ocre. Si cela est plausible, il pourrait cependant aussi s'agir de simples nodules rubéfiés par l'action du feu par exemple. Enfin, les données anthropologiques, utilisées habituellement pour chercher des regroupements par âge ou par sexe, regroupements qui parfois sont constatés sur des cimetières comme à Barmaz I et II[157] sont présentées dans l'annexe 2. L'état de conservation des squelettes n'étant pas bon, seuls les individus de 5 tombes sur les 16 fouillées ont être déterminés au niveau du sexe. Cela ôte un certain intérêt à l'exercice et nos essais n'ont donné aucun résultat concluant quant à une organisation tenant compte du sexe et/ou de l'âge, cela d'autant que la surface concernée est réduite.

Les quatre tombes du premier épisode se répartissent pour la majorité dans la moitié sud de la parcelle (fig. 58). Parmi ce petit ensemble, la tombe 24 contient un seul individu adulte, alors que les tombes 22 et 23 sont des tombes doubles, dans la mesure où des os surnuméraire d'un second individu sont présents (cf. annexe 2). Pour la tombe 22, les deux individus sont des enfants tandis que pour la tombe 23 il s'agit d'un enfant et d'un adulte. En menant une étude plus détaillée des os surnuméraires de Barmaz I et en comparant la situation à Sous-le-Scex, nous avions émis l'hypothèse qu'il ne s'agissait pas de sépultures simultanées[158]. En effet, le déséquilibre est trop grand entre l'individu principal presque complet et le second individu, représenté uniquement par quelques os. Il faut plutôt envisager un phénomène de réduction qui a probablement été accompagné du prélèvement de la plupart des os de l'individu initial. Un foyer rattaché aussi à la couche 18 (S50) a été daté par le carbone C14 dans un intervalle coïncidant à celui de l'épisode I, même si la datation n'est pas très précise. La présence de foyers dans des nécropoles Chamblandes n'est pas inconnue, comme le montre le cimetière de Barmaz I[159]. Il est probable que ceux-ci correspondent à des activités se déroulant lors des cérémonies funéraires.

Episode II

Le deuxième épisode est le plus riche en tombes puisqu'il réunit onze sépultures. La cohérence de cet ensemble est bonne, non seulement à cause des orientations homogènes, mais aussi par la disposition spatiale où l'on voit clairement que les tombes s'organisent les unes par rapport aux autres, étant par endroits imbriquées les unes aux autres (fig. 59). L'orientation des tombes a changé par rapport à l'épisode précédent avec des cistes suivant l'axe NNW/SSE. L'architecture est globalement homogène avec des coffres relativement réguliers composés d'au moins quatre dalles latérales, mais parfois plus pour certaines tombes d'adultes (fig. 62). Globalement, les dalles sont moins épaisses que lors de l'épisode I. La position des corps est régulière et toutes les tombes sont individuelles. Les adultes sont majoritaires tandis que deux cistes contiennent des individus immatures (tombes 14 et 16). On notera la présence d'un foyer en cuvette contenant des pierres de chauffe ainsi qu'une petite fosse.

157. Honegger & Desideri 2003.

158. Honegger & Desideri 2003.

159. Honegger & Desideri 2003.

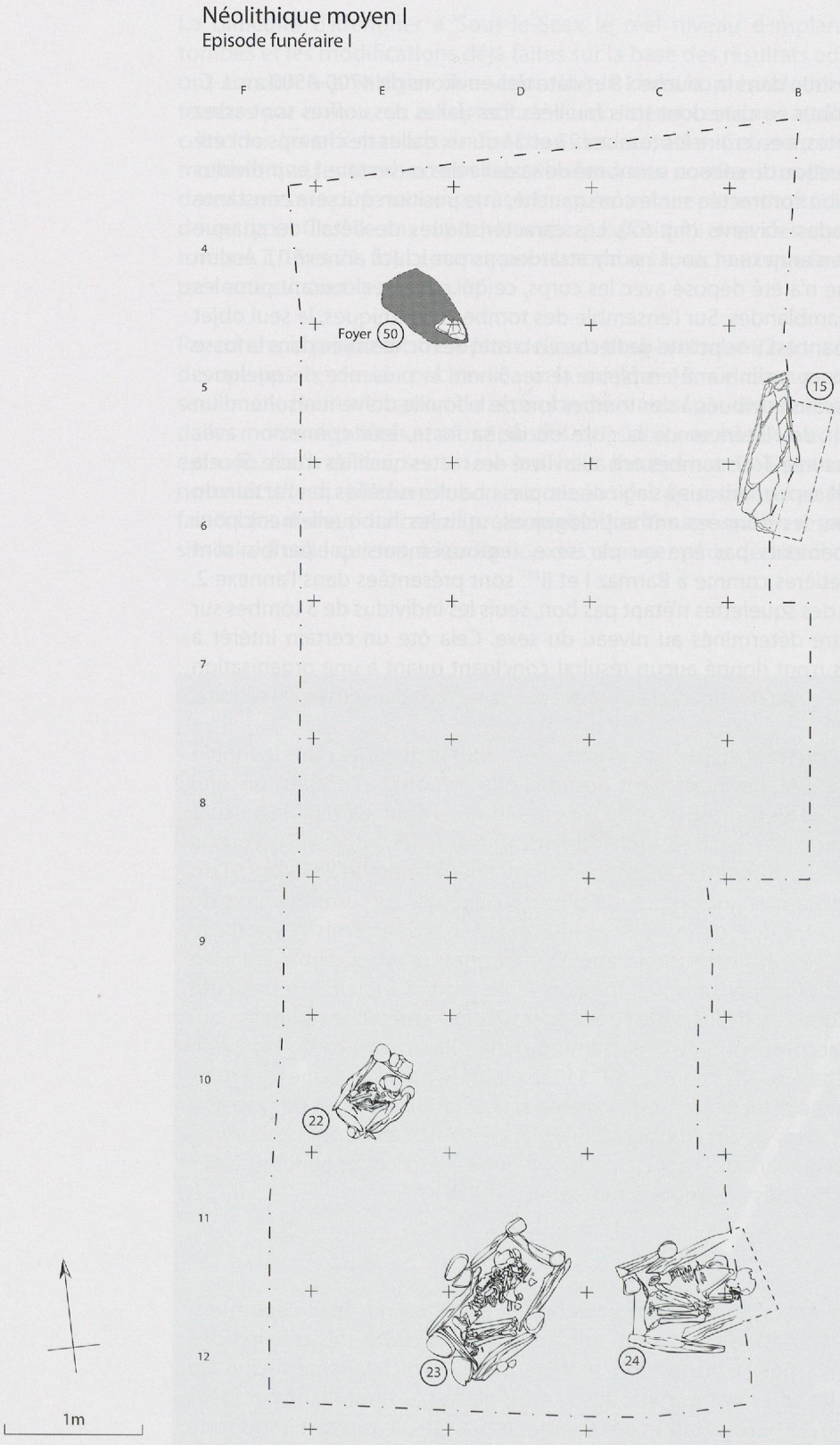

Figure 58. Plan de répartition des tombes du Néolithique moyen I (épisode I, couche 18, 4700-4500 av. J.-C.). Ech : 1/50.

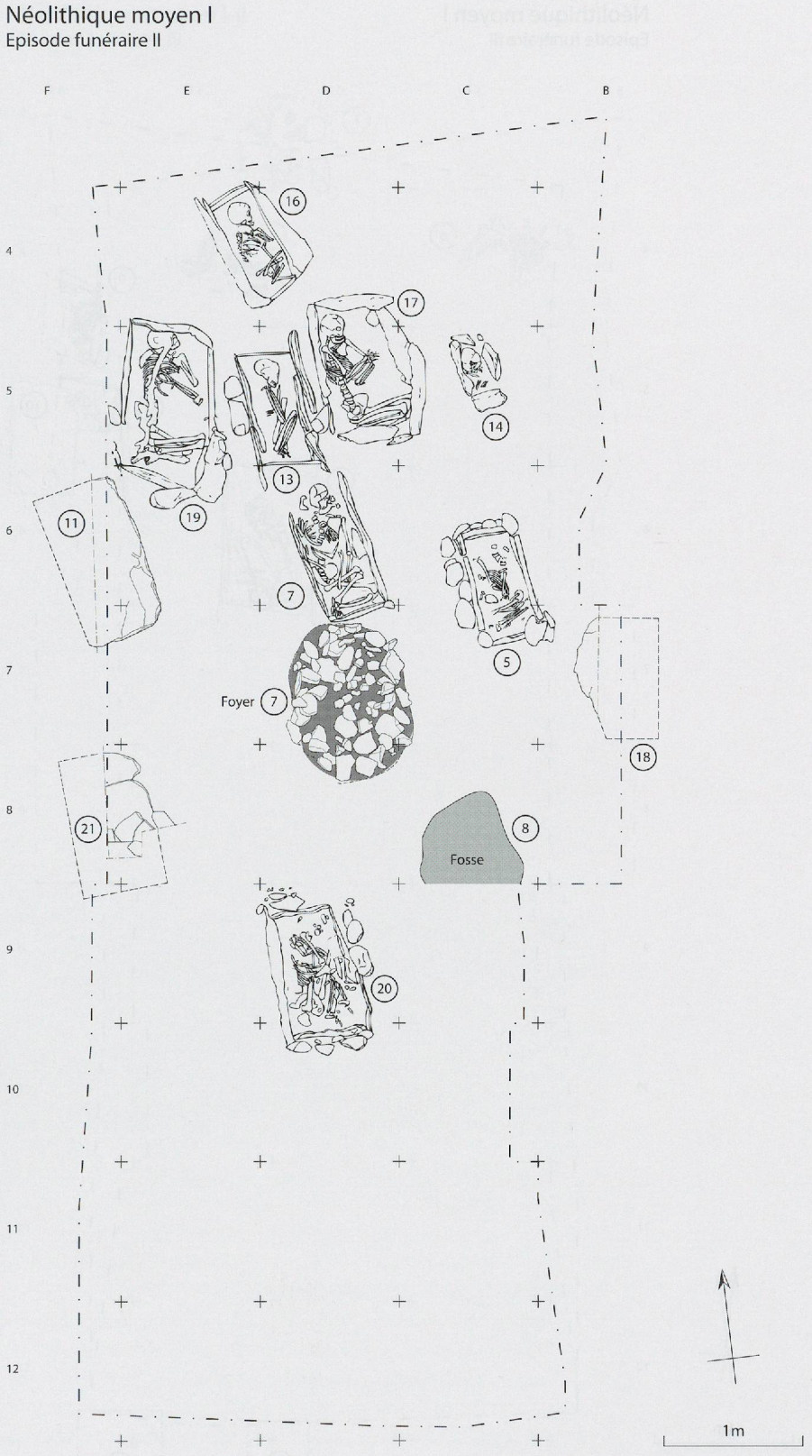

Figure 59. Plan de répartitions des tombes du Néolithique moyen I (épisode II, couche 17, 4500-4350 av. J.-C.). Ech : 1/50.

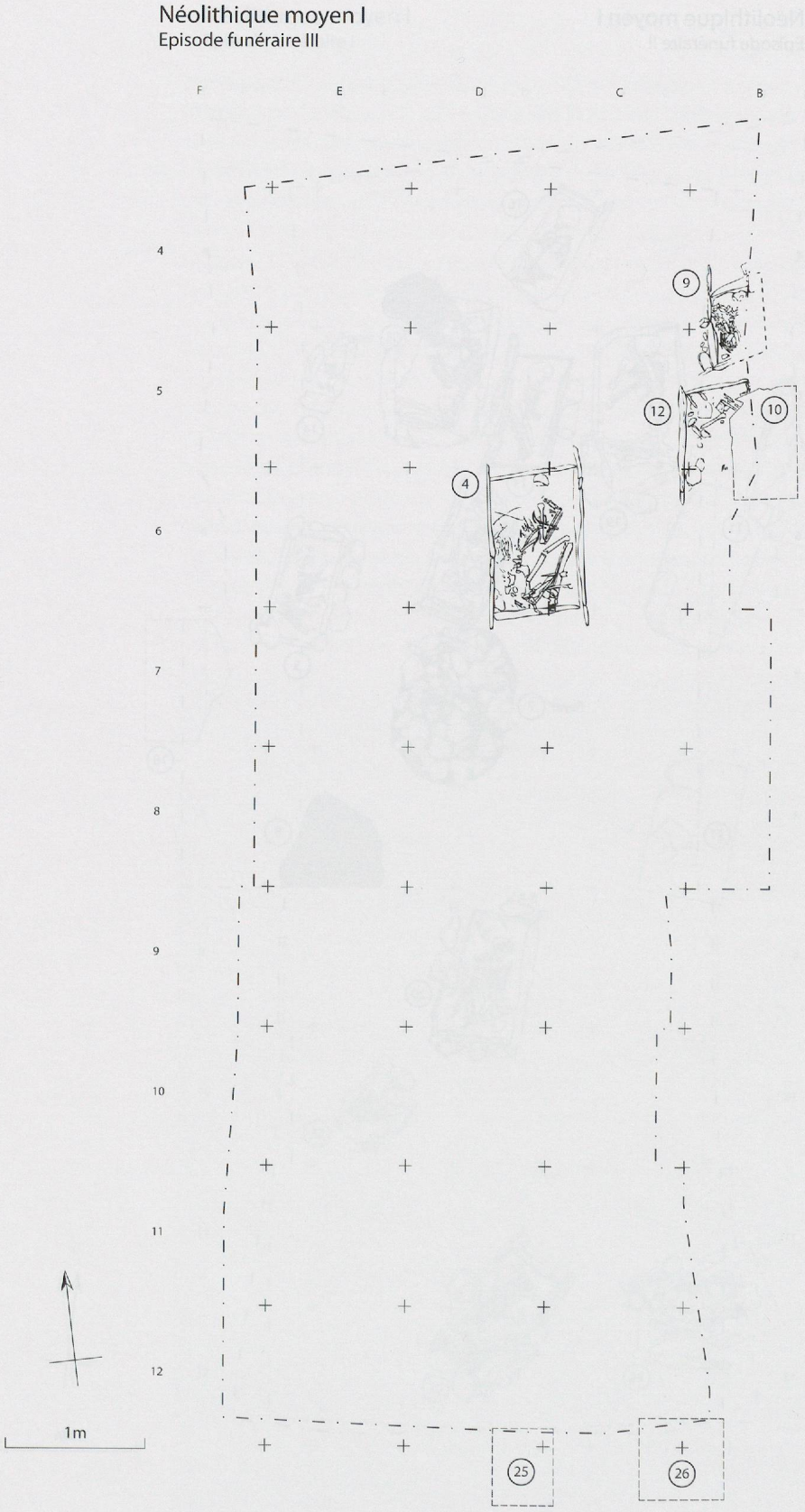

Figure 60. Plan de répartitions des tombes du Néolithique moyen I (épisode III, couche 16a, 4300-4050 av. J.-C.). Ech : 1/50

Figure 61. Plan de répartitions des tombes du Néolithique moyen I-II (épisode IV, couche 15, 4100-3800 av. J.-C.). Ech : 1/50.

Figure 62. Vue de la tombe 19 du Néolithique moyen I (épisode II, couche 17).

La tombe 13 paraît la plus ancienne avec une date contemporaine à celle obtenue sur une sépulture du premier épisode. Deux autres cistes fournissent un résultat plus tardif (4450-4350 av. J.-C.) qui permet de proposer un écart entre 4500 et 4350 av. J.-C. pour l'épisode II. Un foyer en cuvette rempli de pierres (S7) a livré une date parfaitement analogue ce qui nous conduit à l'associer à ce niveau, même si son attribution le situait à l'origine dans la couche 19 ! Ce dernier a donc dû être en usage au cours de cérémonies funéraires comme c'est le cas dans l'épisode précédent. Enfin, nous avons aussi inséré dans l'épisode II une petite fosse attribuée à l'origine à la couche 19.

Episode III

Le troisième épisode regroupe trois tombes attribuées aux couches 16a. Nous ne tiendrons pas compte ici des trois tombes non fouillées (tombes 10, 25 et 26) que les observations stratigraphiques positionnent dans la même couche, mais dont on ne connaît même pas l'orientation. Les trois tombes fouillées s'alignent précisément selon le même axe N/S et leur architecture paraît plus soignée (fig. 60). Les dalles sont en effet plus fines, plus régulières, mieux disposées et elles dégagent des sortes d'antennes aux extrémités, ce qui est particulièrement évident pour la tombe 4. La tombe 9 contenait le corps d'un individu immature tandis que la tombe 12 a livré un adulte gracile de 18-25 ans. Quant à la tombe 4, la plus grande connue sur le site, elle réunit quatre adultes et montre qu'après l'inhumation du sujet principal, la sépulture a été rouverte à plusieurs reprises. Sa datation nous situe vers 4300-4050 av. J.-C.

Nous avions signalé lors de l'analyse de la répartition de tous les vestiges l'abondance de restes de faune localisés dans les strates à vocation funéraire, une situation anormale plaidant pour un mélange avec les couches d'habitat sus-jacentes (chap. 3, fig. 16). L'étude archéozoologique a cherché à amener des compléments à ce constat afin de lui trouver une explication (annexe 3). L'étude des concentrations osseuses dans les couches 16 à 18 montre qu'une partie d'entre elles semblent résulter d'une appréciation incorrecte de certaines structures creuses liées à l'habitat sus-jacent (couches 12 à 15), confirmant en cela notre première impression. Il demeure cependant certaines concentrations dans les couches 17 et 18 qui ne s'expliquent pas par une éventuelle « pollution » de structures liées au niveau supérieur et dont la présence demeure problématique, car une telle quantité d'ossements de faune n'a jamais été signalée dans d'autres cimetières Chamblandes. Malheureusement, le site de Sous-le-Scex ne se prête pas à la confirmation de ce phénomène particulier. Comme nous le verrons lors de l'analyse spatiale des structures d'habitat, l'impact des fondations de maisons dans la surface du sondage profond est si spectaculaire, que nous doutons que cette faune soit véritablement en lien avec les niveaux funéraires.

Episode IV

Enfin, le quatrième épisode marque une rupture par rapport au rituel de type Chamblandes (fig. 61). Il regroupe les trois inhumations qui avaient été situées à l'origine dans les niveaux d'habitat sus-jacents, faute de bons raccords stratigraphiques entre les mètres 3-4 et le reste du site. Toutes trois ont été datées et s'inscrivent dans le même intervalle de 4100-3800 av. J.-C., ce qui permet de les rattacher approximativement à la couche 15. Cette fois, il ne s'agit pas de cistes mais de sépultures en pleine terre qui ne paraissent pas avoir été dotées d'une architecture en matériau périssable, d'après ce que l'on peut juger de la position des squelettes. Elles réunissent deux adultes (femmes probables) et un enfant de 1 à 4 ans. Deux des squelettes sont disposés sur le côté gauche comme précédemment, tandis que le troisième a été déposé sur le côté droit. Ces trois individus inhumés directement dans des fosses ne sont pas sans évoquer une tradition chasséenne[160] et il est tentant d'y voir la marque des influx méridionaux évoqués dans le chapitre 4, datés globalement entre 4200 et 3800 av. J.-C. Cette pratique d'inhumation en fosse n'a pas d'équivalent sur les autres sites valaisans du Néolithique moyen, si ce n'est une tombe en pleine terre trouvée lors des fouilles récentes de Saint-Léonard/Sur-le-Grand-Pré. Il s'agit vraisemblablement d'un épisode sans lendemain car au cours du 4e millénaire, les cistes de type Chamblandes continuent de représenter la norme en termes de pratiques funéraires[161].

160. Beeching & Crubezy 1998.

161. Moinat 1997.

Habitat du Néolithique moyen II et du Néolithique final

L'habitat principal repéré dans le sondage profond se compose de quatre couches (couches 12 à 15) et représente probablement plusieurs occupations successives s'inscrivant dans le Cortaillod de type Saint-Léonard. Nous avons ajouté les structures de la couche 11 datée du Néolithique final, sachant que l'individualisation des couches 11 et 12 a été problématique, il se peut que des liens apparaissent entre ces deux strates. Par ailleurs, nous nous sommes penchés sur les structures trouvées dans les niveaux sous-jacents (couches 16 à 19) pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas du fond de structures creusées depuis les couches d'habitat. Si nous savons que les foyers S50 et S7 sont bel et bien associés à l'utilisation du site en tant que nécropole, il n'en est pas de même de la petite fosse S8 et du trou de poteau S27, respectivement rattachés aux couches 19 et 16a (cf. diagramme de Harris, fig. 19). En effet, le trou de poteau a été creusé de bien plus haut à partir de la structure 19 (couche 13), alors que la petite fosse à entourage de pierres n'est en fait que le fond du trou de poteau S58 lié à la couche 14. Ces nouvelles attributions sont confirmées par l'organisation spatiale des habitats successifs et par les observations sur la stratigraphie ouest (pl. II). En définitive, ces remaniements montrent que la couche 19 est probablement stérile d'un point de vue archéologique, car aucune structure n'y est rattachée et le rare mobilier qu'elle contenait vient probablement des niveaux funéraires sus-jacents.

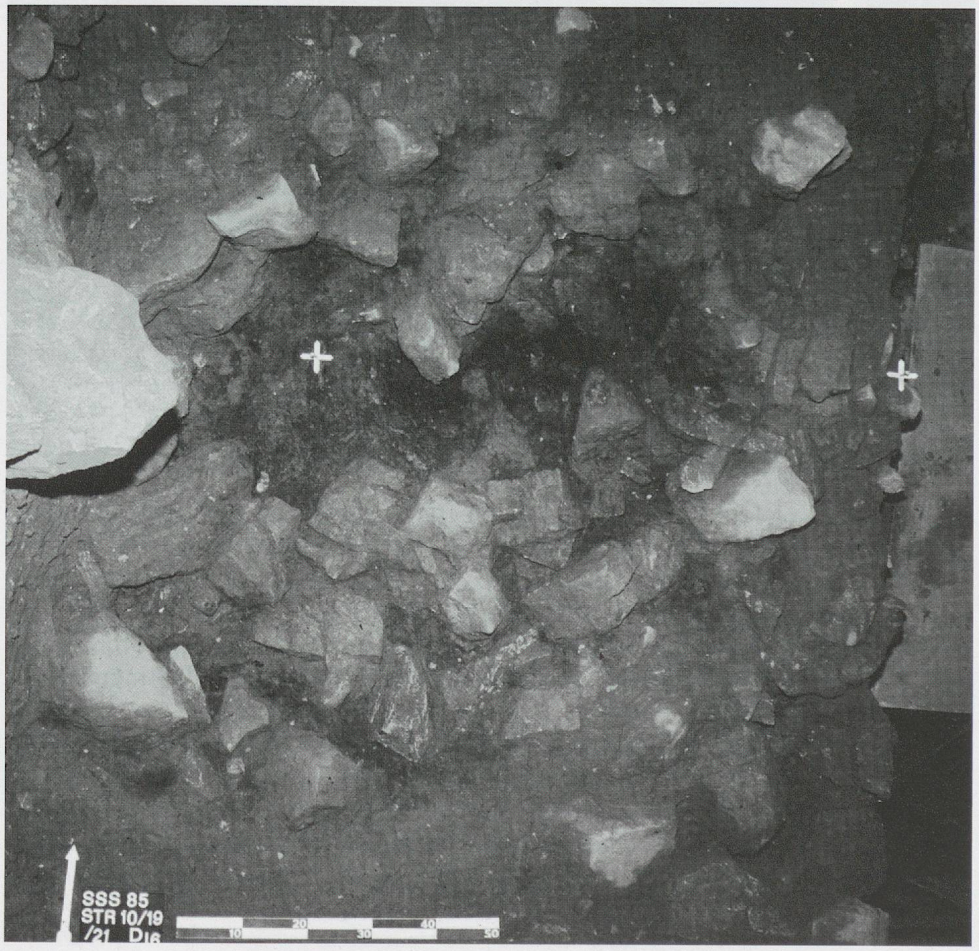

Figure 63. Vue du foyer S10, composé d'une cuvette remplie de pierres avec des concentrations charbonneuses (Néolithique moyen II, couche 13).

En tenant compte de S8 et S27 récupérées des niveaux inférieurs, quarante structures ont été identifiées dans les couches 11 à 15 mais elles ne sont pas très variées (fig. 11). Elles correspondent essentiellement à des foyers, soit à plat sous forme de traces charbonneuses et de terre rubéfiée, soit en fosse, comblée de pierres auxquelles est mêlé du charbon de bois (fig. 63). De nombreuses fosses ont aussi été repérées sans que leur fonction soit toujours bien établie. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de fosses-dépotoirs au vu de la fragmentation et de la rareté des artefacts trouvés en fouille. Généralement ces fosses sont comblées de pierres. Dans certains cas, des amas de pierres plus importants ont été décrits comme des empierrements. Enfin, plusieurs trous de poteaux ont été identifiés, certains se trouvant en stratigraphie. Nous renonçons à livrer une description plus détaillée des structures que celle fournie précédemment (fig. 11) dans la mesure où leur compréhension ne dépend pas véritablement d'une analyse interne détaillée, mais de leur agencement les unes par rapport aux autres, dans chaque couche considérée.

Les quantités de restes de faune trouvés dans ces niveaux d'habitat sont importantes et largement dominées par les espèces domestiques. Fait intéressant et rare en Valais, la longue séquence de Sous-le-Scex permet de suivre l'évolution du cheptel non seulement sur une grande partie du Néolithique, mais aussi à l'âge du Bronze (cf. annexe 3).

Couche 15

La couche 15 révèle quatre structures qui sont toutes des fosses (fig. 64). Leur répartition n'est pas très parlante mais lorsque l'on observe la concentration des structures dans la couche 14 (fig. 65), on constate que celle-ci coïncide assez bien avec les quatre fosses. Cela nous conduit à envisager que ces fosses de la couche 15 correspondent au fond des structures sus-jacentes. Dans ces conditions, il n'y a plus rien de choquant à avoir intégré à la couche 15 les trois tombes en pleine terre. Elles ne sont pas associées à un habitat, mais appartiennent bel et bien à un niveau strictement funéraire.

Couche 14

Cette couche livre 15 structures dont l'organisation offre la possibilité d'une interprétation plus poussée (fig. 65). Au sud se trouve un empierrement allongé qui est la réunion de plusieurs structures (S62, 65, 66, 67) dont certaines sont encore présentes en couche 11. Dans la mesure où elles se complètent parfaitement, nous avons retenu l'image d'un ensemble qui dessine très clairement un bord de terrasse dans sa partie nord, orienté selon un axe est-ouest, parallèle à la paroi du rocher de Valère, que l'on peut aussi observer sur les stratigraphies (pl. I et II). Au sud de cette terrasse se dessine une sorte de chenal suivi d'un nouvel empierrement allongé selon le même axe est-ouest. On serait tenté d'y voir un petit canal ayant dérivé de l'eau à partir d'un bras de la Sionne, au-delà duquel on trouve le départ d'une nouvelle terrasse. Cette structure construite en couche 14 perdure probablement jusqu'à la couche 11 et marque profondément l'organisation de cet espace restreint qui s'étend sur une largeur d'un peu plus de sept mètres entre le bord de la terrasse et le rocher de Valère.

Au nord de la terrasse se distinguent des trous de poteau accompagnés de plusieurs foyers avec de nombreuses pierres, des empierrements et deux fosses. Les trous de poteau sur la limite ouest de la fouille marquent un clair alignement correspondant à un bâtiment à deux nefs, d'une largeur maximale de 5 mètres, soit un peu plus que le standard d'une maison du Néolithique[162]. Il est ensuite aisé de dessiner l'axe du bâtiment dans la direction est/ouest, grâce aux effets de parois dessinés par l'alignement des structures au niveau de la bande 9 et la concentration d'empierrement en B5. L'emprise de la fouille est trop restreinte pour identifier les extrémités de cette maison, dont on ne connaît que l'axe et la largeur. Elle s'inscrit en parfait alignement

162. La largeur standard des maisons du Néolithique, sur la base des nombreux plans fournis par les stations littorales du Plateau suisse, se situe entre 3,5 et 4,5 mètres, cf. Hasenfratz & Gross-Klee 1995.

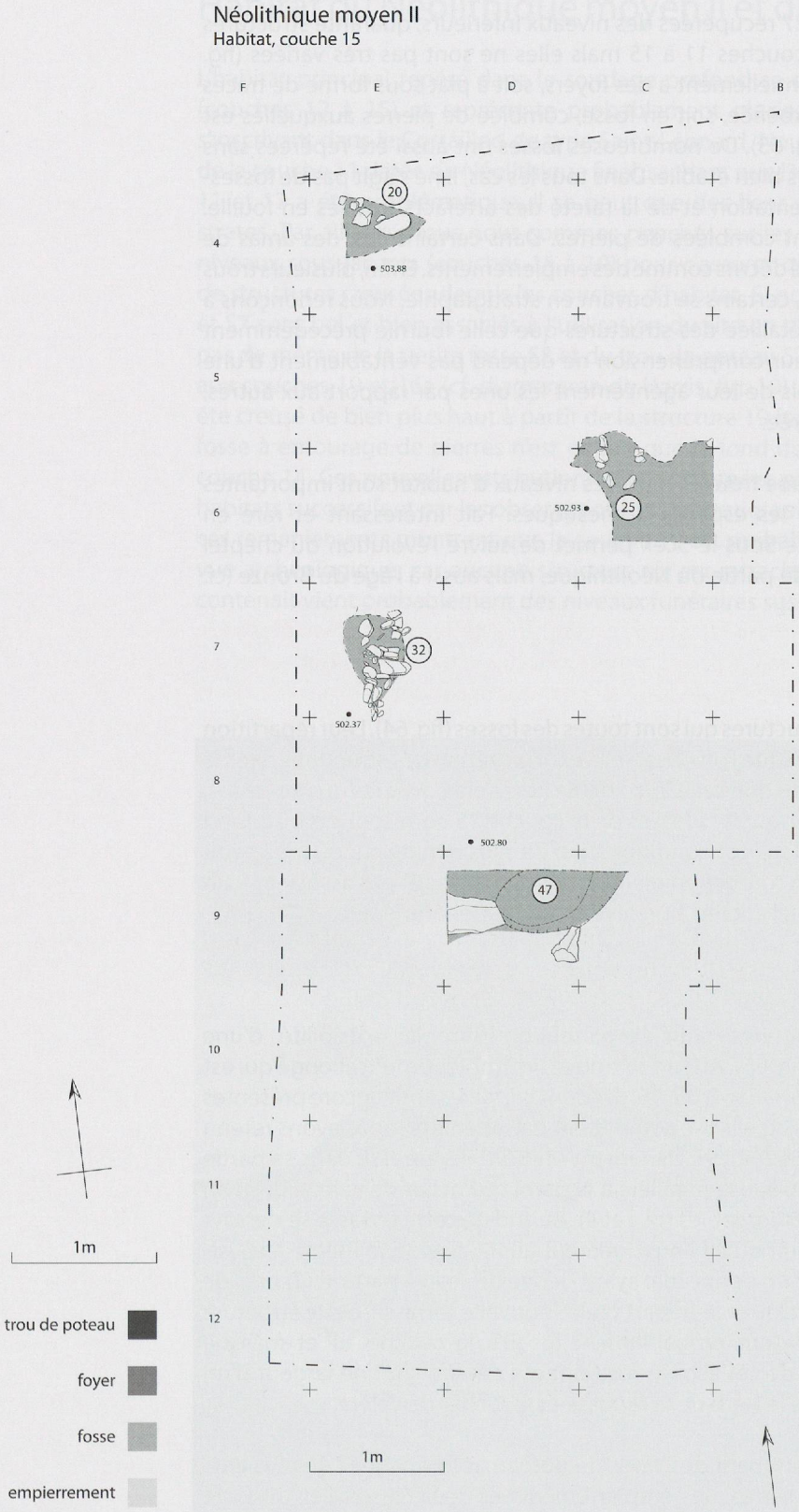

Figure 64. Plan de répartitions des structures du Néolithique moyen II (couche 15, 3700-3300 av. J.-C.). Ech : 1/50.

avec la terrasse et longe le rocher de Valère, une cohérence qui renforce notre interprétation. Il est guère étonnant que tous les trous de poteaux n'aient pas été identifiés, au vu de la complexité de la fouille. Les empierrements identifiés marquent les parois ou se concentrent autour des poteaux, notamment dans le cas de la paroi nord. De notre point de vue, les foyers composés de cuvettes empierrées avec des concentrations charbonneuses n'en sont pas (S12 et 24). Il s'agit en fait de calages de poteaux et la présence de charbon ne peut correspondre qu'à la destruction du bâtiment, accompagnée d'un incendie qui aurait atteint les pieux porteurs.

Couche 13

La couche 13 livre neuf nouvelles structures auxquelles il faut ajouter l'aménagement de la terrasse[163]. Ces structures, composées de foyers, fosses, empierrements et trous de poteau, se présentent essentiellement sous la forme d'amas de pierre (fig. 66). Le plan est encore plus clair que celui de la couche 14. Il révèle à nouveau les fondations d'une maison, large de 4 mètres cette fois, dont le tracé est légèrement décalé vers le sud par rapport au bâtiment précédent. Son orientation est par contre exactement la même qu'auparavant. Il n'est pas rare que les reconstructions de bâtiments, du moment qu'ils appartiennent à la même occupation, occupent à peu de chose près le même emplacement ; c'est même assez courant en contexte lacustre. De plus, l'espace réduit entre le bord de la terrasse et la falaise n'autorise que peu d'alternative dans le choix de l'implantation ; les maisons étant forcément orientées parallèlement à la paroi du rocher de Valère. Certes, seuls deux trous de poteaux ont été formellement identifiés dans la couche 13, mais on peut admettre que d'autres doivent se trouver sous les concentrations de pierres. Il est par ailleurs possible que d'anciens creusements aient pu être ré-exploités lors de la nouvelle construction, notamment en F9.

Couches 12 et 11

La couche 12 livre sept nouvelles structures en plus de la terrasse (fig. 67). Comprenant fosses, foyers et empierrements, elle donne avant tout l'impression de vastes surfaces empierrées, dont l'organisation montre une rupture avec les niveaux inférieurs. Pour rendre le plan plus explicite, il faut y ajouter les six structures découvertes dans la couche 11 qui viennent compléter de manière évidente ce qui avait été attribué à la strate inférieure (fig. 68). Se dessine alors une continuité entre les empierrements qui décrivent trois côtés d'un bâtiment dont l'alignement demeure globalement est-ouest. La construction est cependant différente de ce qui a été décrit précédemment. Il s'agit visiblement d'un bâtiment dont les fondations sont constituées d'un muret de pierre, du moins pour les parois latérales parallèles à la terrasse, sur lequel devait reposer des sablières basses. Le muret ferait environ un mètre de large, bien que cette dimension est probablement exagérée par les effets de destruction qui ont contribué à disperser l'empierrement. La largeur extérieure du bâtiment avoisinerait les quatre mètres, alors que l'espace interne délimité par les murets serait de deux mètres. La rupture architecturale par rapport aux niveaux inférieurs montre qu'il y a une discontinuité dans l'occupation, ce qui nous conduit à attribuer ce troisième bâtiment à la couche 11, c'est-à-dire au Néolithique final, entre 3200 et 2800 av. J.-C.

On dispose de peu de comparaisons en domaine alpin au niveau du plan des habitats néolithiques. Le plus clair est certainement celui du Petit-Chasseur I, étudié dans un premier temps par Ariane Winiger[164] et repris récemment en y ajoutant les résultats des fouilles de 1993 au Petit-Chasseur IV[165]. Il s'agit d'un bâtiment reconnu sur une longueur de 5 mètres et d'une largeur de 4,5 mètres, ancré sur des poteaux décrivant deux nefs (fig. 69). Daté des environs de 4000-3800 av. J.-C., ce plan fournit la comparaison la plus proche et la plus ressemblante avec ce qui a été trouvé dans les niveaux du Cortaillod de type Saint-Léonard de Sous-le-Scex (couches 13 et 14). Pour le Néolithique final, les comparaisons se tournent vers le seul autre site ayant livré des

163. Nous avons ajouté un trou de poteau bien visible sur la stratigraphie 8 mais non repéré à la fouille, situé à la limite entre les bandes 7 et 8.

164. Winiger 1990.

165. Besse & Piguet 2011.

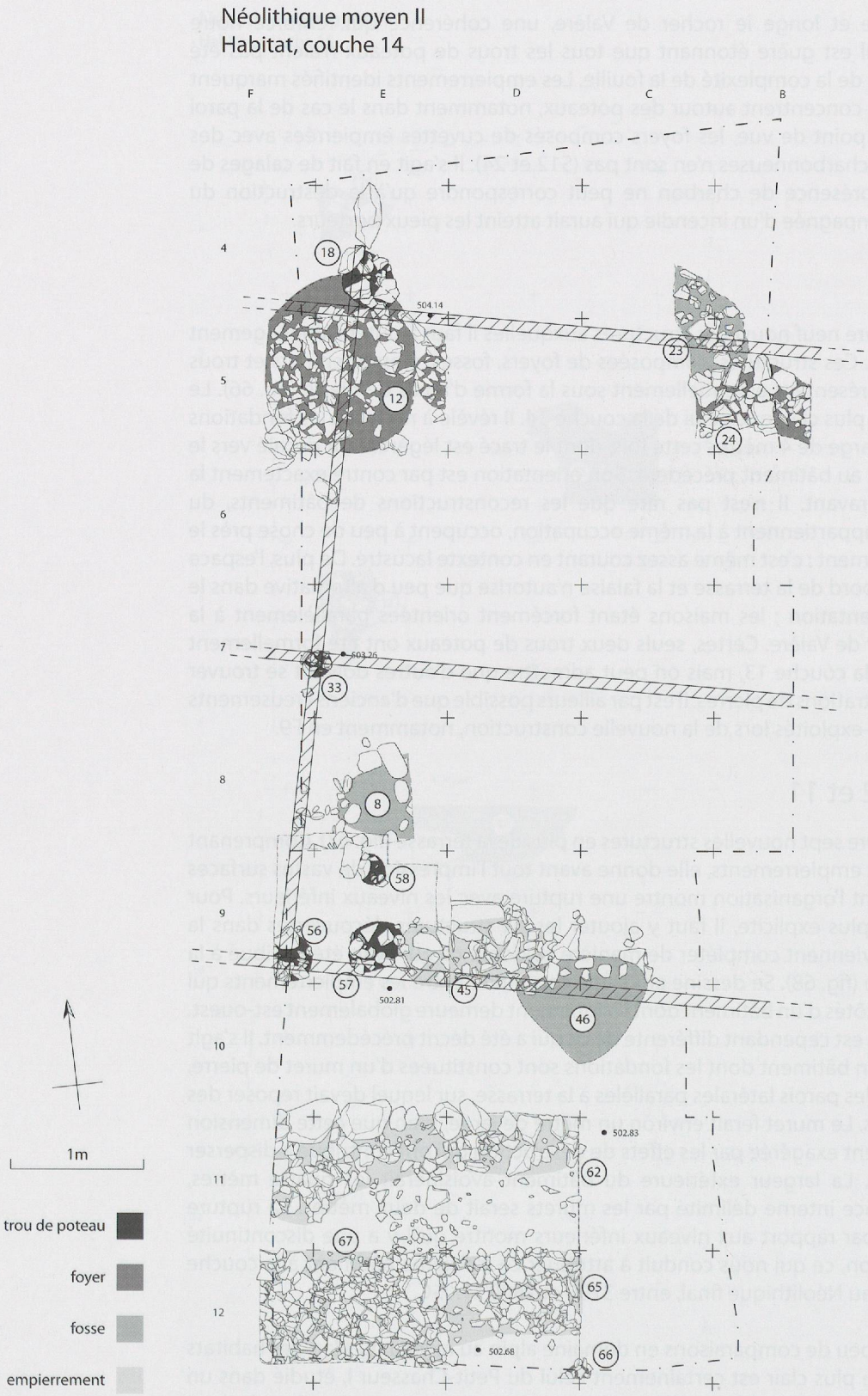

Figure 65. Plan de répartitions des structures du Néolithique moyen II (couche 14, 3700-3300 av. J.-C.). Ech : 1/50.

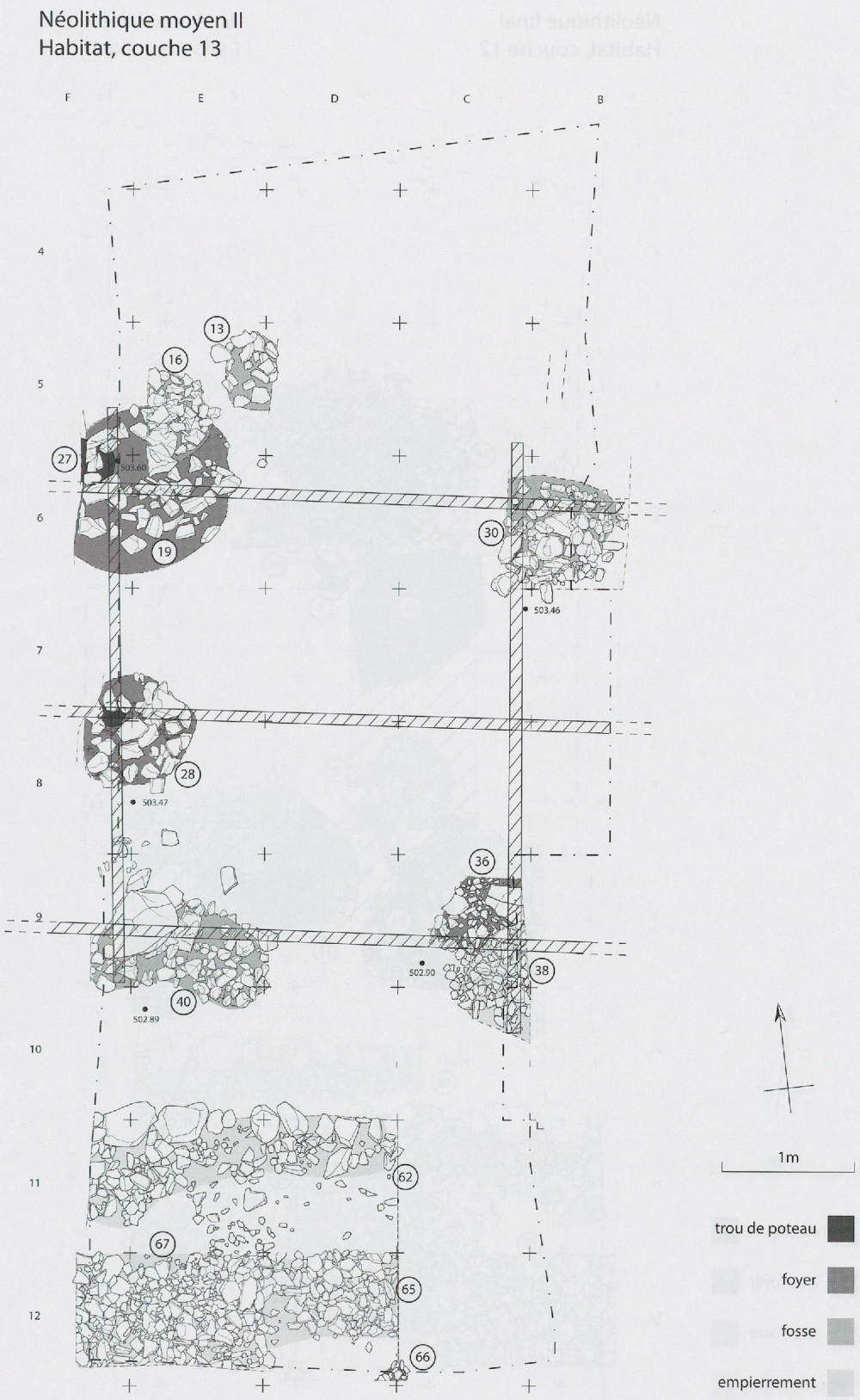

Figure 66. Plan de répartitions des structures du Néolithique moyen II (couche 13, 3700-3300 av. J.-C.). Ech : 1/50.

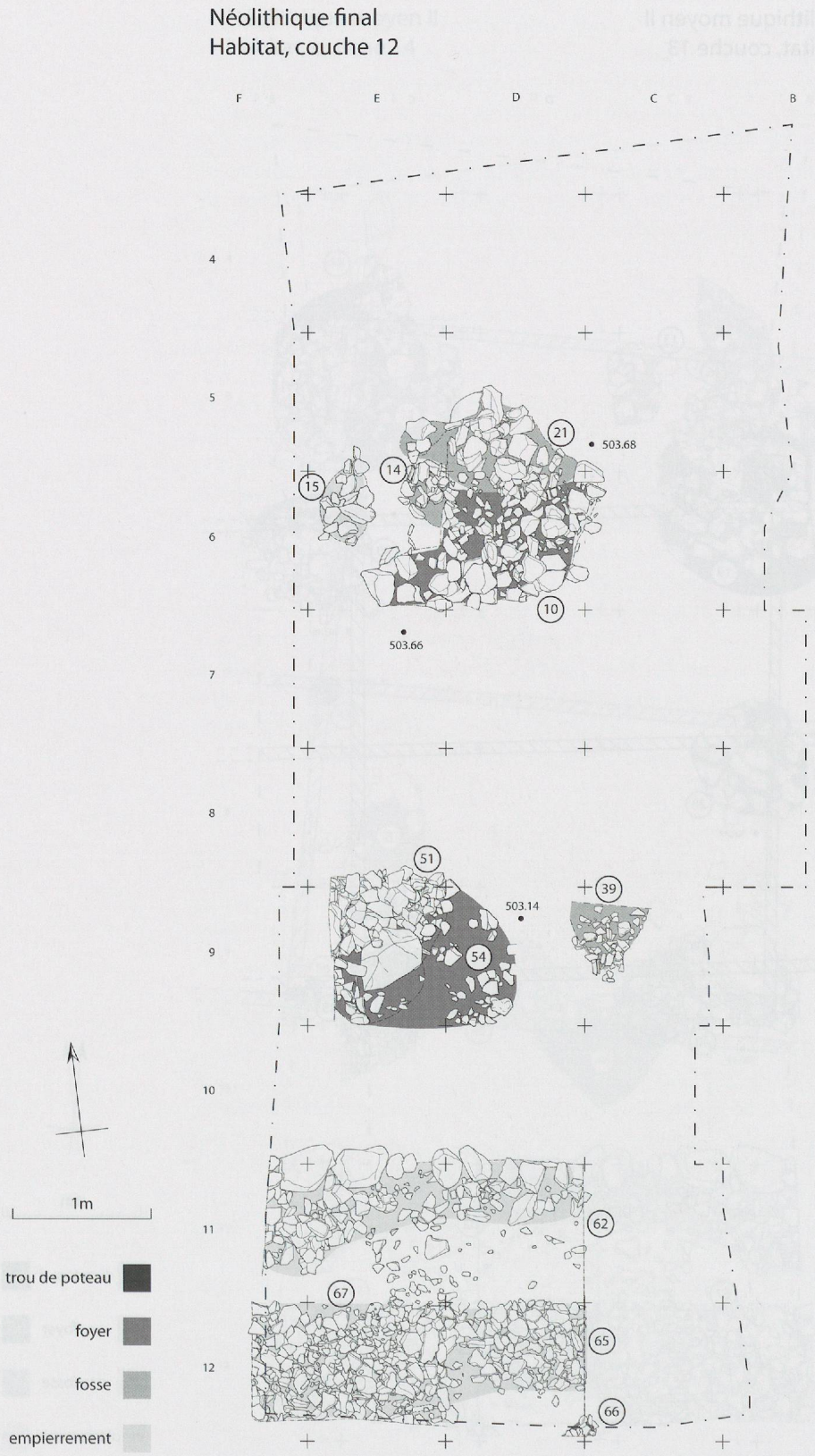

Figure 67. Plan de répartitions des structures du Néolithique moyen II (couche 12, 3700-3300 av. J.-C.). Ech : 1/50.

Figure 68. Plan de répartitions des structures du Néolithique final (couches 11 et 12, 3200-2800 av. J.-C.). Ech : 1/50.

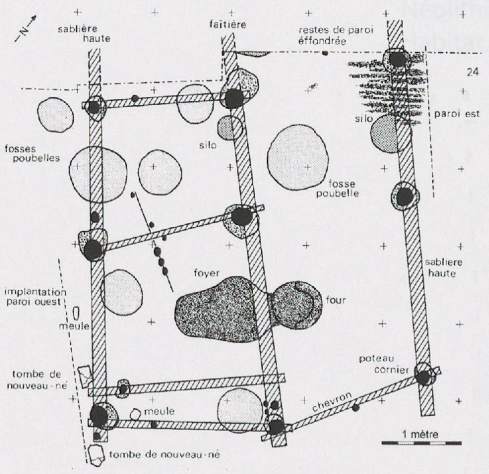

Figure 69. Plan de la cabane du Petit-Chasseur I datée des environs de 4000-3800 av. J.-C. (d'après Winiger 1990, fig. 5, p. 358, modifié).

structures d'habitat de cette période en Valais, à savoir le site de Bramois/Pranoé fouillé en 2007 et dont les résultats devraient être publiés cette année[166]. Deux cabanes semi-enterrées y ont été fouillées. De plan carré avec des parois de 5 mètres de long, son architecture diffère sensiblement de ce que nous proposons pour Sous-le-Scex.

La projection sur la stratigraphie ouest des bâtiments successifs du Néolithique permet d'identifier les raisons pour lesquelles la stratigraphie paraissait si difficile de compréhension, avec des interruptions rendant les corrélations hypothétiques (fig. 70). Cependant, ce qui retient l'attention en premier lieu est l'importance de la pente selon l'axe nord-sud. Pour les trois bâtiments successifs a été indiqué en pointillé le niveau du sol originel et l'emplacement d'un plancher hypothétique horizontal. Il faut ici envisager deux hypothèses. Soit le sol d'origine a toujours été en pente et alors la construction des trois bâtiments successifs suppose dans chaque cas la surélévation du plancher du côté de la pente. Avec des pieux, un tel dispositif est bien connu sur le Plateau suisse où il se pratique régulièrement pour la surélévation du plancher dans les zones humides, au bord des lacs ou en marécage. Avec un muret en pierre, le système est pratiqué dans l'architecture traditionnelle de montagne et il suffit de surélever le mur du côté pente. Une autre hypothèse serait de considérer que le sol était horizontal à l'origine et qu'il y aurait eu affaissement progressif des couches, à l'exception de celles plaquées contre le rocher. Les ingénieurs connaissent bien le problème de l'affaissement des sols reposant sur des alluvions, comme à Sous-le-Scex, de surcroit à côté d'un cours d'eau assurant une circulation souterraine. Il faut par ailleurs rappeler qu'au début de l'ère chrétienne, une église de plus de 30 mètres de long a été implantée juste au sud du secteur fouillé, ce qui a eu pour effet un tassement important de ce secteur. On ne peut donc pas écarter cette seconde hypothèse, d'autant plus qu'elle impliquerait une architecture plus économique car dépourvue de plancher surélevé, étant donné la relative horizontalité du sol originel.

166. Mottet *et al.* 2011

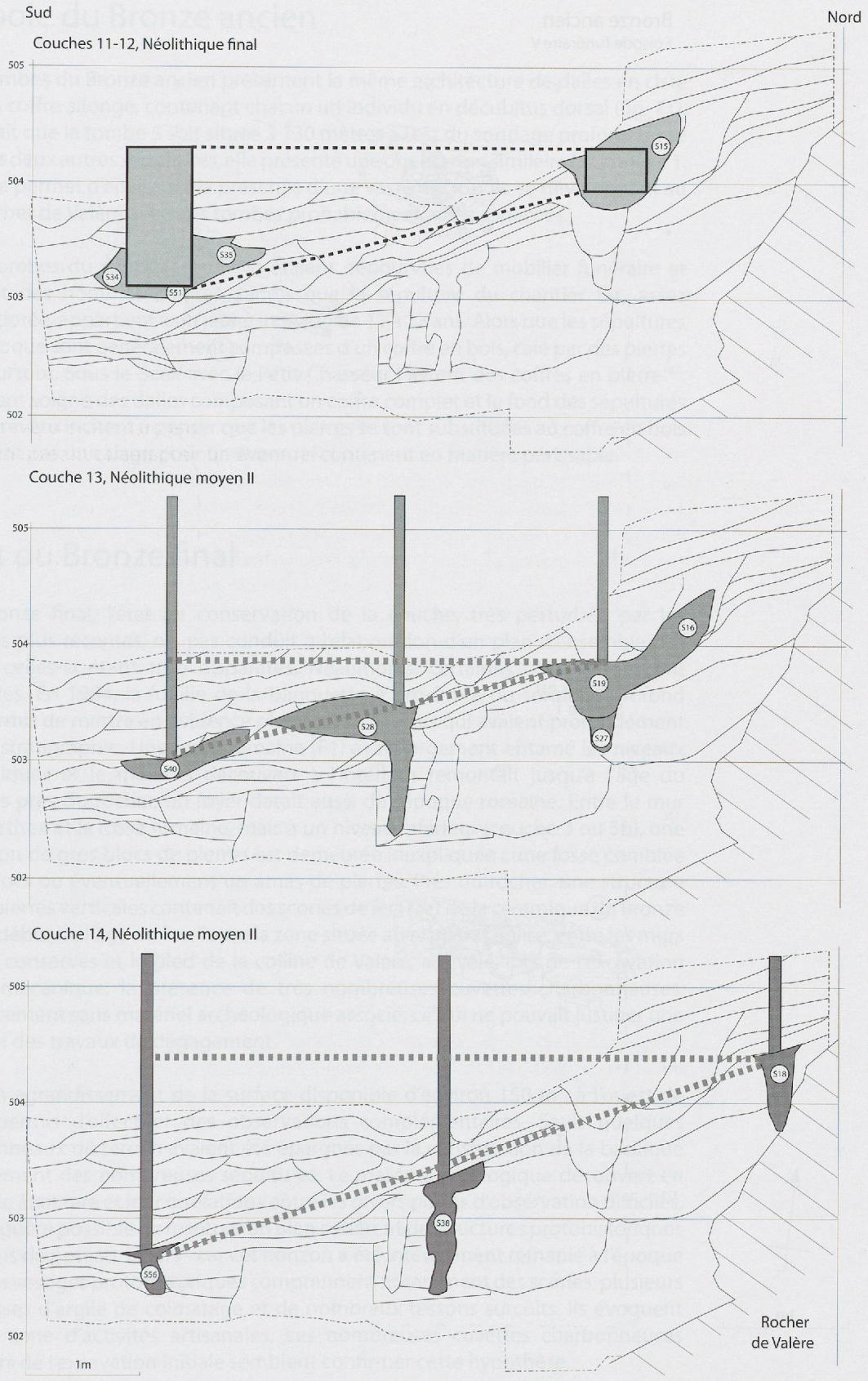

Figure 70. Plan schématique représentant la stratigraphie ouest (cf. pl. II) et les trois fondations de cabanes identifiées à Sous-le-Scex. Pour chaque niveau sont représentés le plancher au niveau du sol, soit en pente si on accepte que le terrain a subi un fort affaissement, soit à l'horizontale avec un plancher surélevé du côté sud, si l'on considère que le terrain n'a pas bougé depuis l'époque néolithique.

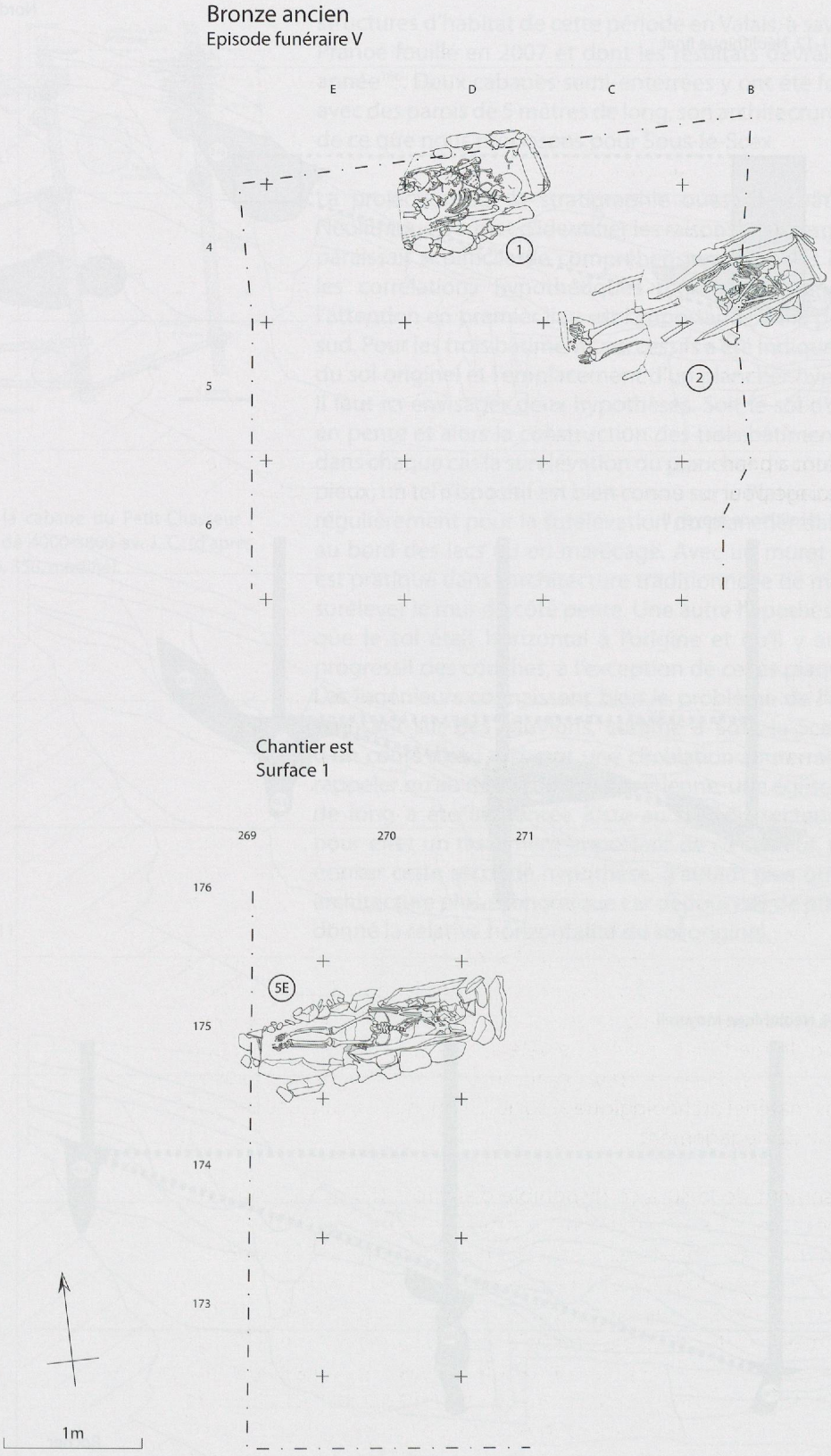

Figure 71. Plan de répartition des tombes du Bonze ancien trouvées dans le sondage profond (tombes 1 et 2, couche 9, 1750-1600 av. J.-C) et de la tombe 5 découverte sur la surface I du chantier Est. Ech : 1/50.

Nécropole du Bronze ancien

Les trois tombes du Bronze ancien présentent la même architecture de dalles en ciste formant un coffre allongé, contenant chacun un individu en décubitus dorsal (fig. 71). Malgré le fait que la tombe 5 soit située à 130 mètres à l'est du sondage profond où se trouvent les deux autres sépultures, elle présente une orientation similaire (cf. annexe 1, p. 123). Cela permet d'envisager la présence d'une vaste nécropole se développant au pied du rocher de Valère avec des tombes probablement assez espacées.

Les deux tombes du sondage profond étaient dépourvues de mobilier funéraire et contenaient des hommes adultes, tandis que la sépulture du chantier Est, assez richement dotée, appartient à un jeune individu de 11 à 13 ans. Alors que les sépultures de cette époque sont généralement composées d'un coffre en bois, calé par des pierres sur son pourtour, Sous-le-Scex avec le Petit-Chasseur I livrent des coffres en pierre[167]. L'agencement soigné des dalles composant un coffre complet et le fond des sépultures également revêtu incitent à penser que les pierres se sont substituées au coffre en bois et ne forment pas un calage pour un éventuel contenant en matière périssable.

Habitat du Bronze final

Pour le Bronze final, l'état de conservation de la couche, très perturbée par les occupations plus récentes, n'a pas conduit à l'élaboration d'un plan d'ensemble des structures, celles-ci étant trop disparates. Néanmoins, certaines observations ont pu être faites. En 1984, la fouille de la banquette à proximité du sondage profond (fig. 2) a permis de mettre en évidence plusieurs structures qui avaient profondément remanié la stratigraphie. Une fosse romaine (F1) avait largement entamé les niveaux protohistoriques et le matériel découvert à l'intérieur remontait jusqu'à l'âge du Bronze. Plus près du rocher, un foyer datait aussi de l'époque romaine. Entre le mur nord du narthex et la fosse romaine, mais à un niveau inférieur (couche 3 ou 5b), une accumulation de gros blocs de pierres est demeurée inexpliquée : une fosse comblée avec des blocs ou éventuellement un amas de pierres. Près du rocher, une structure formée de pierres verticales contenait des scories de fer (?) et de la céramique du Bronze final ou du début de l'âge du Fer. Toute la zone située au nord de l'église, entre les murs médiévaux conservés et le pied de la colline de Valère, a révélé, lors de l'excavation à la pelle mécanique, la présence de très nombreuses cuvettes charbonneuses, malheureusement sans matériel archéologique associé, ce qui ne pouvait justifier une interruption des travaux de dégagement.

En 1991, un agrandissement de la surface disponible d'environ 150 m², à l'ouest de l'église, a permis d'effectuer des observations complémentaires. Seuls quelques maigres lambeaux de terrain avaient été épargnés par la construction de la basilique et le creusement des nombreuses sépultures. Le matériel typologique découvert en stratigraphie était rare et les corrélations entre les divers points d'observation difficiles. Il n'est ainsi guère possible de restituer un plan cohérent de structures protohistoriques - fosses, trous de poteau, foyers - car cet horizon a été intensément remanié à l'époque romaine. Les vestiges protohistoriques comprennent notamment des scories, plusieurs petites masses d'argile de colmatage et de nombreux tessons surcuits. Ils évoquent plutôt une zone d'activités artisanales. Les nombreuses cuvettes charbonneuses détruites lors de l'excavation initiale semblent confirmer cette hypothèse.

A l'est de l'abside et de l'annexe sud, lors du dégagement de la nécropole du Second âge du Fer (1995-2001), un lambeau de couche protohistorique a aussi été fouillé. Il a révélé une demi-douzaine de structures, dont des fosses de combustion qui peuvent être assimilées à celles découvertes sur le chantier Est (cf. chap. 1).

167. David Elbiali 2000, pp. 277-279.